

COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-BÉZIERS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : Règlement

Pièce n°3.5 : Règlement graphique

Pièce n°3.5.3 : Règlement graphique - Plan de Roucan 1/2500

Légende

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Servitudes linéaires

- Servitude IS - gaz
- Servitude I4 - électricité

Servitudes surfaciques

- PPRI Zone Rouge

PLAN LOCAL D'URBANISME

Prescriptions

Prescriptions surfaciques

- Bâti susceptible de changer de destination (Art. L.151-11.2 du CU)
- Élément bâti protégé : façades et couvertures (Art. L.151-19 du CU)
- Élément écologique protégé (Art. L.151-23 du CU)
- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics (Art. L.151-41 du CU)
- Périètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur (Art. L.151-74 du CU)
- Élément paysager boisé protégé (Art. L.151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé à conserver - EBC (Art. L.113-1 du CU)

Prescriptions linéaires

- Élément bâti protégé - Clôture (Art. L.151-19 du CU)
- Secteur d'interdiction de création de nouveaux accès sur la voie publique (R.151-47 du CU)

Informations - Annexes

Informations linéaires

- Tracé indicatif des cours d'eau IGN

Informations surfaciques

- Lit majeur Atlas des Zones Inondables
- Zone de présomption de prescription archéologique